

MINISTÈRE
de l'ÉDUCATION
NATIONALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Beaux - Arts

Monuments Historiques
Fouilles & Sites

Inventaire des sites
dont la conservation
présente un intérêt
général

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION
NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté ~~du 10 août 1942 pris par application de la loi du~~
~~10 juillet 1942;~~

Vu l'arrêté du 27 août 1943 pris en application de la loi n° 421 du
28 juillet 1943

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} - Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général la chapelle de Gléon et ses abords à Villesèque des Corbières (Aude) comprenant les parcelles cadastrales: 876. 877. 878 de la section A de Villesèque des Corbières et appartenant à M. Henri BONNES à Glévri; Villesèque des Corbières (Aude)

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture et au Maire de la Commune de Villesèque des Corbières et au propriétaire intéressé,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

PARIS, le 17 janvier 1944
Par délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux Arts
Signé: L. HAUTECOEUR

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Villesèque-des-Corbières. — Chapelle de Gléon et ses abords (parcelles
n^{os} 876 à 878, section A du cadastre) [S. Ins. : 17 janvier 1944].

AUDE

VILLESÈQUE-DES-CORBIÈRES

CANTON : D'URBAN-CORBIÈRES

ARRONDI : NARBONNE

LA CHAPELLE DE GLEON ET SES ABORDS



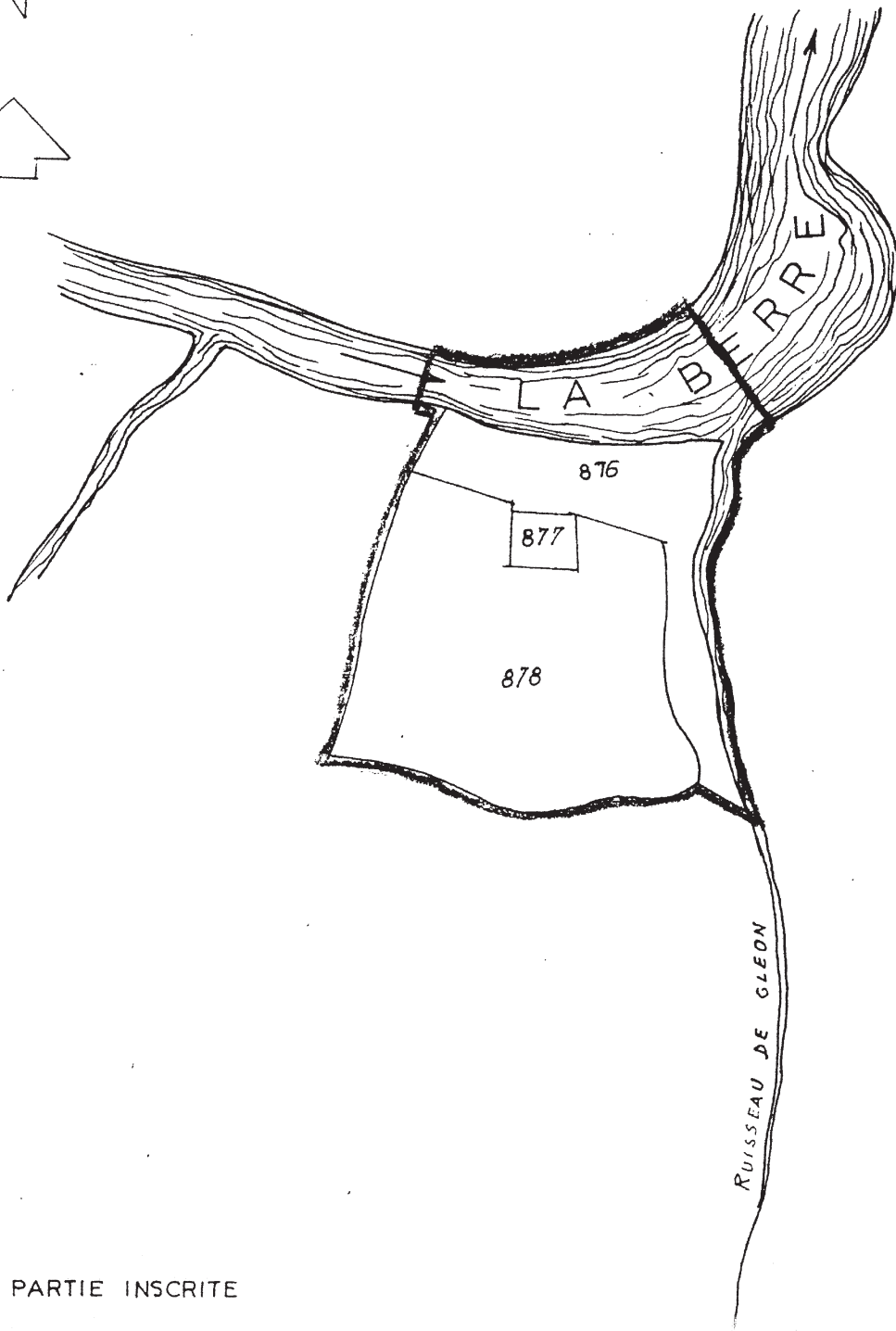
Est inscrit sur l'Inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général la Chapelle de Gléon et ses abords à Villesèque des Corbières (Aude) comprenant les parcelles cadastrales :

876.877.878. de la section A de Villesèque des Corbières - et appartenant à Mr. Henri BONNES à Gléon, Villesèque des Corbières (Aude).

Arrêté du 17 janvier 1944

ORIGINAL
2

N



PARTIE INSCRITE

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES
CADASTRE

5916 T
1900

Section A

4. Feuille

Echelle: 1/2500

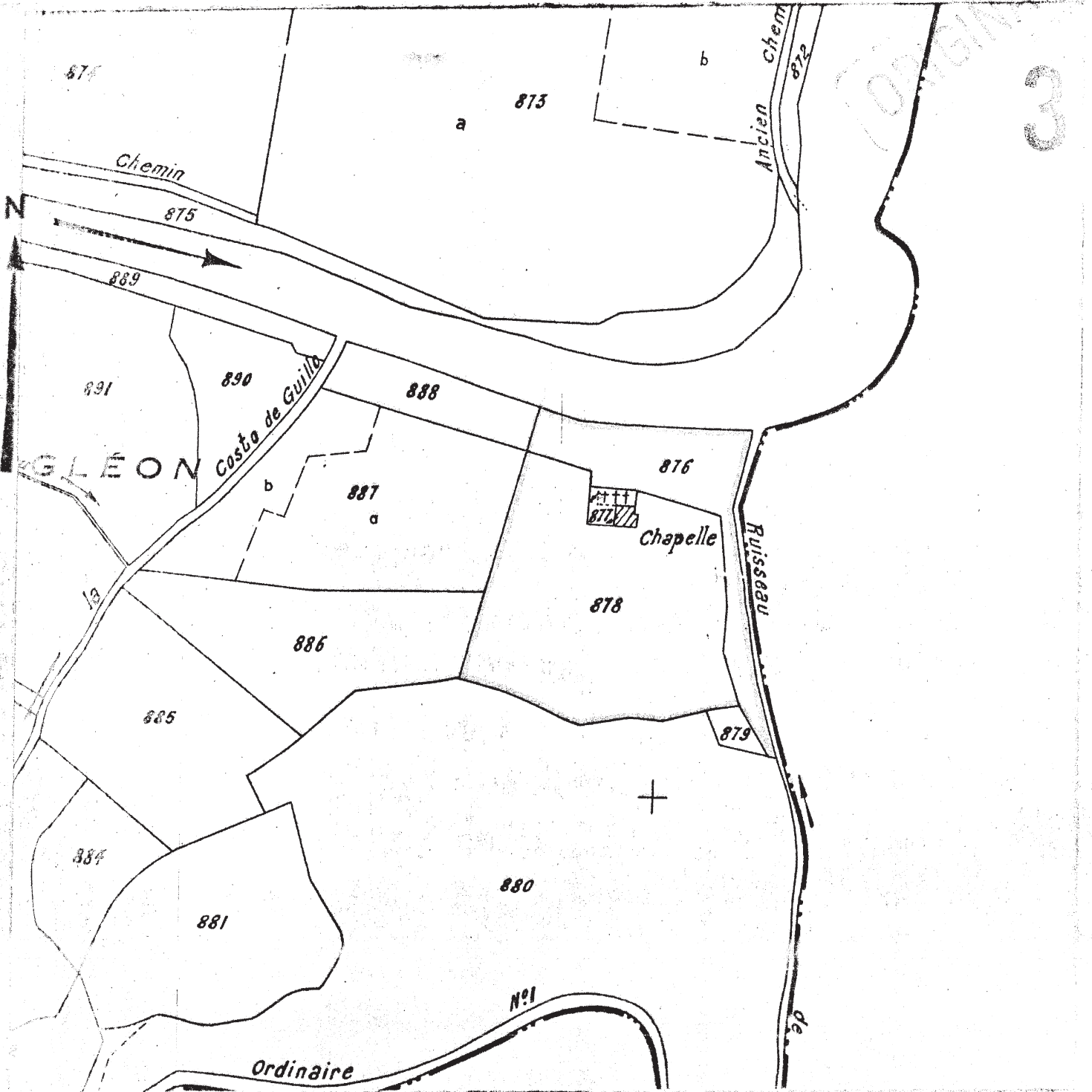
DÉPARTEMENT

d' AUDE

COMMUNE

d' VILLEJEQUE DES
(CORBIÈRE)

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Placé dans le registre de conservation des droits: 214755

Coût du présent extrait: 7.00

Coût du service d'origine:

IMPÔTS FONCIERS

Service d'INSPECTION CADASTRALE

Avenue Maréchal Juin
3109 NARBONNE
TÉLÉPHONE 214755

Extrait certifié conforme au plan cadastral

à la date ci-dessous (1):

à la date du 15 Jan 19 19

A NARBONNE

le 24 - 06 - 87

L'Inspecteur Central
Chef du Centre Foncier

[Signature]

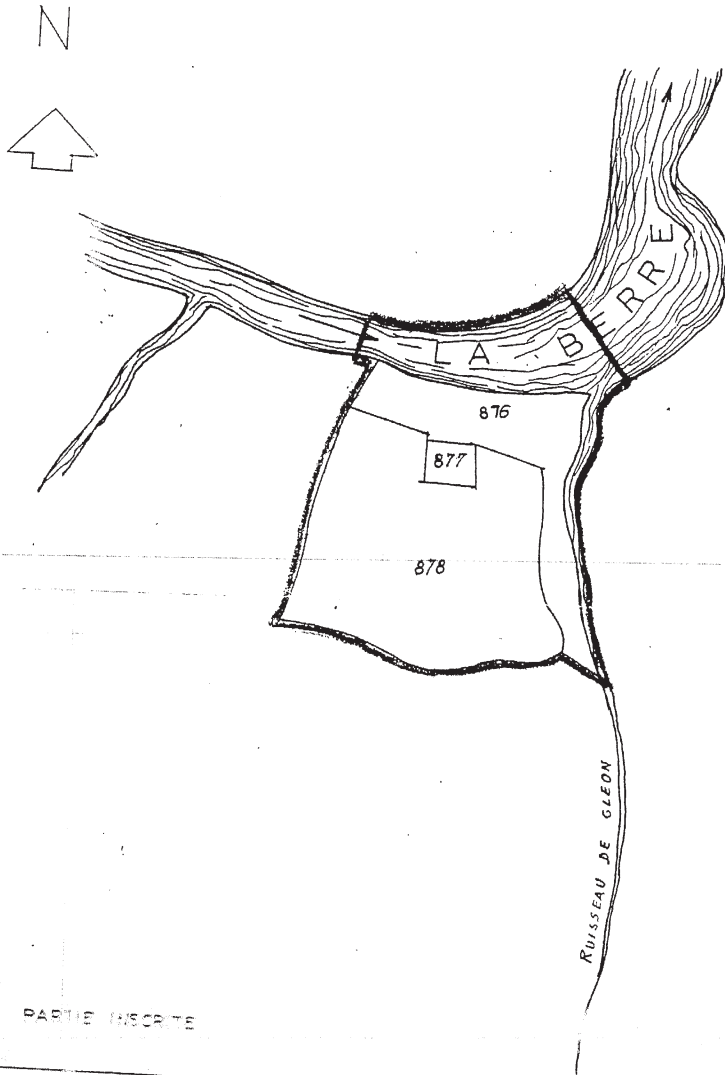
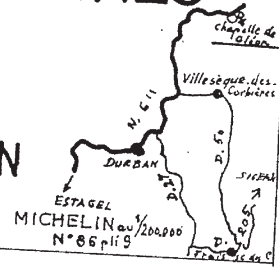
AUDE

VILLESÈQUE-DES-CORBIÈRES

CANTON : DURBAN-CORBIÈRES
ARROND^T : NARBONNE

577 28

LA CHAPELLE DE GLEON ET SES ABORDS



ORIGINAL

Est inscrit sur l'Inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général la Chapelle de Gléon et ses abords à Villesèque des Corbières (Aude) comprenant les parcelles cadastrales : 876.877.878. de la section A de Villesèque des Corbières - et appartenant à Mr. Henri BONNES à Gléon, Villesèque des Corbières (Aude).

Arrêté du 17 janvier 1944